



**POLITIQUE DE FI GROUP
SUR LES DONNEES
PERSONNELLES
*A L'ATTENTION DE NOS CLIENTS***



Principales modifications par rapport à la version précédente			
Versions	Date de validation	Rédacteur	Modifications
V0	20/04/2020	Equipe DPO	Création par l'équipe DPO
V1	19/10/2021	Equipe DPO	Ajout de la clause de sous-traitance; modifications non substantielles et changement de trame

« FI Group étant un groupe d'envergure internationale, il allait de soi que la nomination d'une Data Protection Officer pour l'ensemble du Groupe était une nécessité. J'ai donc été nommée en 2019 afin de m'assurer que toutes les entités de FI Group soient conformes à la législation et à la réglementation sur les données personnelles. Pour atteindre cet objectif, je travaille en France avec une équipe dédiée. Le « GDPR COMPLIANCE AMBASSADOR » est l'interlocuteur local dans chaque pays qui se doit d'adapter et de mettre en œuvre mes instructions. En 2020, mes compétences en tant que DPO ont été certifiées par l'organisme de certification français, l'AFNOR, lui-même certifié par l'autorité compétente française (CNIL) dans le cadre de l'application de l'article 42 du RGPD.

Je suis intimement convaincue que la transparence est la clé de la réussite d'une relation commerciale. Par conséquent, cette politique aidera nos futurs clients à comprendre quels sont les principes de base que j'attends pour chaque pays. N'hésitez pas à me contacter directement si nécessaire à l'adresse suivante : dpo@fi-group.com et je me ferai un plaisir de vous donner les réponses dont vous avez besoin. »

Solenne DESPREZ BRAUN
 FI Group Data Protection Officer,
 AFNOR-Certified



ETANT DONNE QUE :

- Compte tenu de la législation nationale relative à la confidentialité des données et aux renseignements personnels détenus dans les industries du secteur privé sous la réglementation fédérale, FI Group Canada s'engage à respecter la loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« LPRDE », également nommé « PIPEDA » en anglais) entrée en vigueur en avril 2000. FI Group Canada est établi au Canada et vise à offrir des biens et services au Canada, il peut donc traiter ou collecter des données au Canada. Par conséquent, FI Group Canada devra se conformer aux dispositions de la LPRDE. En tant que filiale d'un groupe international également basé dans l'Union européenne ou du fait de sa portée extra territoriale, le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (le "RGPD") relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel peut également s'appliquer à FI Group Canada. A la date de la signature du Contrat de service, une Décision d'adéquation datant du 20 décembre 2001 validée par la Commission européenne est toujours en vigueur. Par conséquent, les données personnelles peuvent librement circuler de l'UE vers le Canada et vice versa, le Canada étant assimilé à un pays Intra-UE.
- CONSEIL F.INICIATIVAS INC. (« FI Group » ou « FI Group Canada »), inscrite sous le numéro d'entreprise 1166890542 et dont le siège social est situé au 417 Rue Saint Pierre bureau 704
- Montreal, QC, H2Y 2M4 représentée par Monsieur Xavier Cazabon en leur qualité de Gérant, est spécialiste de la performance et du financement de l'innovation.

EN CONSEQUENCE compte tenu des engagements et accords mutuels détaillés dans le présent document, les termes suivants doivent s'entendre comme suit :

1. PROPOS PRELIMINAIRES

Les intitulés des clauses de cette Politique sont fournis uniquement pour des raisons de commodité et à titre de référence, et ne doivent pas préjuger de l'interprétation, ni modifier ou amplifier les termes de cette Politique et de ses clauses à moins qu'une indication contraire ne soit clairement exprimée.

- 1.1. **Contrat de service** : prestation réalisée par FI Group selon les termes de son engagement contractuel et qui nécessite le traitement de Données personnelles.
- 1.2. **Décision d'adéquation** : Statut accordé par la Commission européenne aux pays situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) qui offrent un niveau de protection des données personnelles comparable à celui prévu par la législation européenne. Lorsqu'un pays a obtenu ce statut, les informations peuvent circuler librement entre ce pays et l'EEE sans que des garanties supplémentaires soient requises.
- 1.3. **Données personnelles** : telles que définies par l'article 4 du RGPD.
- 1.4. **Données sensibles** : telles que définies à l'article 9 du RGPD. Par principe, les données sensibles au sens du RGPD n'ont pas besoin d'être collectées. En cas d'identification de données sensibles, la clause Données Personnelles au sein du Contrat devra être amendé.
- 1.5. **Loi sur la protection des données** : Désigne la législation nationale applicable telle que définie dans le préambule. Au Canada, il s'agit des lois nationales sur la confidentialité ou la sécurité des données, y compris les lois et règlements au niveau provincial, fédéral et international qui s'appliquent aux données personnelles.
- 1.6. **Pays intra-UE** : les données personnelles peuvent circuler de l'UE (de la Norvège, du Liechtenstein et de l'Islande compris) vers ce pays tiers (le Canada) sans qu'aucune mesure de protection supplémentaire ne soit nécessaire.
- 1.7. **Parties** : les parties contractuelles, comprenant le Responsable du traitement et le Sous-traitant des Données personnelles. Aucun tiers au contrat de services liant Fi group à son client ne peut se prévaloir de la présente Politique sur les Données personnelles, qui ne peut être invoquée que par les Parties.
- 1.8. **Politique** : la présente politique indiquant les moyens mis en œuvre par Fi group afin de protéger les Données personnelles.
- 1.9. **Responsable de traitement ou le « Client »** : désigne la personne morale pour laquelle FI group réalise la Prestation, qui détermine les finalités et les moyens de la prestation.
- 1.10. **RGPD** : le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 qui est entré en application le 25 mai 2018.
- 1.11. **Sous-traitant ou « FI Group »** : désigne le prestataire qui traite les données personnelles pour le compte du Client.

- 1.12. Sous-traitant ultérieur** : Un tiers désigné par le Sous-traitant pour l'assister dans le cadre de la prestation et ayant vocation à générer un Traitement des données personnelles du Responsable de traitement, selon ses instructions.
- 1.13. Traitement** : tel que défini par l'article 4 (2) du RGPD. Renvoie à toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- 1.14. Violation des données à caractère personnel** : accès non autorisé à des Données personnelles ou atteinte à leur sécurité qui entraîne de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données personnelles transmises, conservées ou traitées de quelque façon que ce soit.

2. PERIMETRE DE LA POLITIQUE SUR LES DONNEES PERSONNELLES

A moins que le Responsable du traitement n'ait donné d'autres instructions écrites, la Politique sur les Données personnelles s'applique à toutes les Données personnelles qui sont traitées après la signature du Contrat de services avec FI Group. Toutes les informations essentielles que le Responsable de traitement doit connaître concernant le traitement des Données personnelles sont précisées dans l'Annexe de cette Politique.

3. NATURE DU TRAITEMENT

3.1. Le Sous-traitant s'engage à ce que les principes suivants soient respectés :

- Les Données personnelles sont uniquement traitées pour des finalités déterminées et leur collecte répond à un intérêt légitime, qui est l'exécution du Contrat de service,
- Les Données personnelles ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire.
- Les Données personnelles sont conservées en lieu sûr et de manière sécurisée.
- Les Données personnelles ne sont communiquées qu'aux salariés qui en ont réellement la nécessité dans le cadre de leur mission.
- Les Données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers sans accord écrit préalable du Responsable de traitement. Si une telle autorisation était accordée, le Traitement devrait respecter les instructions du Responsable de traitement.

3.2. Il appartient au Responsable du traitement de statuer sur la nécessité d'informer les personnes concernées sur le Traitement. Le Sous-traitant se tiendra à disposition afin d'assister le Responsable de traitement sur l'élaboration d'un texte informatif.

4. SOUS-TRAITANCE

© FI Group

- 4.1.** FI Group s'interdit toute reproduction et/ou transfert de Données personnelles en dehors du cadre de sa Prestation, sans l'autorisation préalable du Responsable de traitement.
- 4.2.** Dans le cadre de l'exécution de sa Prestation, dans l'hypothèse où FI Group, au moment de la signature de l'Engagement contractuel, ne travaillait pas avec des sous-traitants, elle s'interdit d'y recourir sans autorisation préalable du Responsable de traitement. En cas de nécessité d'y avoir recours, FI Group doit demander par écrit l'autorisation du Responsable de traitement qui se réserve le droit d'accepter ou non. En cas d'acceptation, FI Group s'engage à faire respecter à son sous-traitant la présente Politique.
- 4.3.** Par exception, il est toutefois précisé que FI Group peut être amené, sauf refus exprès du Responsable de traitement, à utiliser des solutions externes dans le cadre de la Prestation, entraînant ainsi un hébergement de Données Personnelles chez un prestataire. A ce titre, les solutions à ce jour utilisées sont les applications provenant de l'abonnement OFFICE 365 dont FI Group a souscrit avec logiciels OFFICE (Outlook, PowerPoint, etc.) et des services en ligne (One drive, SharePoint etc.) hébergées par la société MICROSOFT alors Sous-traitant ultérieur au titre de la Prestation. Le Client pourra bénéficier d'alternatives sur simple demandes (plateforme d'échanges des données hébergée directement sur le réseau de FI Group etc.). Il appartiendra au Responsable de traitement de donner les instructions nécessaires d'une part et d'autre part d'avertir son personnel des interdictions relatives à l'usage de certains outils comme par exemple l'utilisation de Teams et l'envoi de fichiers par ce biais. Par ailleurs, les conditions de conformité peuvent être consultés entre autres ici : <https://www.microsoft.com/fr-fr/trust-center/product-overview>.
- 4.4.** Le Responsable de traitement s'engage à répondre à FI Group dans les dix (10) jours ouvrés suivants les demandes d'autorisations précitées. A défaut, FI Group considérera que le Responsable de traitement a accepté sa demande.

5. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT

- 5.1.** Le Sous-traitant doit :
- Mettre en place les mesures de sécurité appropriées. Le Sous-traitant doit fournir tous les efforts lui permettant de s'assurer que la sécurité des Données personnelles respecte un niveau correspondant à l'état de l'art dans le domaine.
 - Faire son maximum pour alerter le Responsable de traitement dans les 48 heures après avoir pris connaissance d'une Violation de données à caractère personnel, et si cela s'avère approprié, pour en informer également la personne concernée.
 - Proposer des moyens correctifs de manière à empêcher la Violation de données à caractère personnel dès que celle-ci a été découverte.

6. CONSERVATION ET SUPPRESSION

- 6.1. Le Responsable du traitement doit communiquer l'adresse suivante : dpo-ca@fi-group.com ou inviter la personne concernée à se tourner sur le site internet de FI Group, pour que chaque personne concernée puisse exercer ses droits tels que précisés au chapitre 3 (articles 15 à 22), du RGPD, tels que le droit d'accès, de rectification, d'oubli, de portabilité des données, etc.
- 6.2. Le Sous-traitant doit, après avoir vérifié l'identité de la personne concernée, en informer le Responsable du traitement dans un délai raisonnable et attendre ses instructions écrites.
- 6.3. Le Sous-traitant ne pourra pas supprimer de Données personnelles si une obligation réglementaire lui impose de les conserver.

7. FIN DE LA PRESTATION

La Politique sur les Données personnelles a vocation à s'appliquer pour la durée de l'engagement contractuel prévu dans le Contrat de services. Elle restera en vigueur pendant la durée nécessaire, tant qu'un Traitement aura lieu incluant mais sans se limiter à l'archivage.

8. LEGISLATION EN VIGUEUR ET JURIDICTION COMPETENTE

Cette Politique sur les Données personnelles est régie et, devra être interprétée conformément aux lois et à la juridiction encadrant le Contrat de services signé entre les Parties.

ANNEXE 1 A LA POLITIQUE DE FI GROUP SUR LES DONNEES PERSONNELLES

Cette annexe fait partie intégrante de la LA POLITIQUE DE FI GROUP SUR LES DONNEES PERSONNELLES, elle-même partie du Contrat de service signé par les Parties. Elle s'inscrit dans le cadre du principe de transparence. Cette Politique s'applique par défaut hormis instructions spécifiques du **CLIENT**.

Type de prestations	Types de données à caractère personnel traités dans le cadre de l'exécution du Contrat de service	Détail des données dont FI Group a besoin – il appartient au Responsable de Traitement de fournir uniquement les informations nécessaires*	Information de la personne concernée*
1. Crédit d'impôt (RS&DE, design, CDAE, titre multimédia)	Coordonnées professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Nom, prénom Fonction, titre, Compagnie Adresse courriel professionnelle Numéro de téléphone professionnel 	Directement auprès de la personne concernée
	Données relatives au parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> CV Diplômes Attestations éventuelles (pour le design ou CDAE) 	De manière indirecte (par l'interlocuteur désigné chez le Responsable de Traitement)
	Données relatives au contrat de travail en cours / terminé le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> La fiche de poste L'organisation du travail : temps passé (suivi temps) sur les projets de RS&DE, CR de réunion avec liste des personnes présentes & congés. Copie du contrat de travail, ou lettre d'emploi Prénom nom, poste, salaire versés, bénéfices marginaux, avantages imposables heures travaillées, heures rémunérées pour les personnes participant aux activités de R&D/CDAE/DESIGN/Titre multimédia Le registre de paie individualisé (du personnel participant aux activités de R&D éligibles à chaque programme) Les NAS du personnel participant aux activités de CDAE 	De manière indirecte (par l'interlocuteur désigné chez le Responsable de Traitement)
	Données de connexion sur la plateforme pour la transmission des données / livrables	<ul style="list-style-type: none"> Adresse IP Logs Exploitation des cookies (Pydio et assimilé) Historique informatique 	Directement auprès de la personne concernée
	Autres :		
2. Recherche de	Coordonnées professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Nom, prénom Fonction, titre Adresse courriel professionnelle Numéro de téléphone professionnel 	Directement auprès de la personne concernée

financements publics	Données relatives au parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • CV • Diplômes • Attestations éventuelles 	De manière indirecte (par l'interlocuteur désigné chez le Responsable de Traitement)
	Données de connexion sur la plateforme pour la transmission des données / livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse IP • Logs • Exploitation des cookies (Pydio et assimilé) • Historique informatique 	Directement auprès de la personne concernée
	En particulier pour le Plan de Relance (**) (**) En plus des données personnelles susmentionnées	<ul style="list-style-type: none"> • Extract Outlook demandé dans le cadre de la vérification des temps de R&D en cas de contrôle fiscal • Accessoires de rémunération (participation, intéressement, ticket restaurant, frais de transport) • Primes exceptionnelles • PV de participation aux réunions techniques (veilles technologiques) de normalisation/congrès/séminaire • Carte d'identité de certains fournisseurs • L'adresse de domicile 	De manière indirecte (par l'interlocuteur désigné chez le Responsable de Traitement)
	Données relatives au contrat de travail en cours / terminé le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de poste • L'élément confirmant qu'il s'agit du premier CDI (attestation, CV etc.) • L'organisation du travail : temps passé (suivi temps) sur les projets de R&D, CR de suivi et de réunions • Prénom nom, poste, salaire brut, détail charge, heures travaillées, anciennetés pour les personnes participant aux activités de R&D/innovation(*) • Le journal de paie individualisé incluant les heures travaillées, les avantages imposables du personnel participant aux activités de R&D/innovation. 	De manière indirecte (par l'interlocuteur désigné chez le Responsable de Traitement)
	Autres :		

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU TYPE DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES

Le Sous-traitant est autorisé par le Responsable de Traitement à traiter les Données personnelles, identifiées et décrites conformément aux informations suivantes :

I. Objet et finalité du Traitement

Conformément à sa Politique, FI Group va traiter les Données personnelles qui lui sont confiées dans le cadre de la Prestation prévue dans le Contrat de service qui a pour finalité l'obtention d'un financement sous quelque forme que ce soit, de manière directe ou indirecte dans le cadre de la liste ci-après :

- 1. L'obtention d'un Crédit d'impôt (RS&DE, design, CDAE, titre multimédia)
- 2. Une recherche de financement public

II. Type de Données personnelles et personnes visées

A) CATÉGORIE DES DONNÉES PERSONNELLES

Les types de données à caractère personnel traités dans le cadre de l'exécution du Contrat de service sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

B) CATÉGORIE DES DONNÉES SENSIBLES

- Aucune Donnée Sensible n'est traitée
- Des Données Sensibles sont traitées

C) CATÉGORIE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICE PAR LE SOUS-TRAITANT POUR LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Les collaborateurs (intégrant les salariés, les stagiaires, les temporaires) relevant d'un service concerné dans le cadre

de la réalisation de la Prestation dont les missions sont en lien avec l'exécution de la Prestation.

- Anciens collaborateurs (intégrant les salariés, les stagiaires, les temporaires) qui relevaient d'un service concerné dans le cadre de la réalisation de la Prestation dont les missions étaient en lien avec l'exécution de la Prestation.

Dirigeant(s) du CLIENT

Autre(s) :

Conformément à son devoir de conseil et au principe de transparence, le Sous-traitant rappelle au Responsable de Traitement la nécessité d'informer les personnes concernées du traitement de leurs données personnelles et de la manière dont elles peuvent exercer leurs droits.

D) CATÉGORIE DES DESTINATAIRES DE DONNÉES TIERS AU RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET AU SOUS-TRAITANT

- Avocats/experts le cas échéant, sous réserve des directives et/ou de l'accord du CLIENT

- En cas de contrôle liée à la prestation 1 et 2: ARC/ARQ/MEI/CNRC ou autres – informations directement transmises par le CLIENT

- Applications/plateformes informatiques

Autre(s) :

III. Nature des Traitements réalisés sur les Données personnelles

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation | <input checked="" type="checkbox"/> Consultation | <input checked="" type="checkbox"/> Extraction |
| <input checked="" type="checkbox"/> Analyse | <input checked="" type="checkbox"/> Conservation | <input checked="" type="checkbox"/> Organisation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collecte | <input checked="" type="checkbox"/> Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> Récupération |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communication | <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrement | <input checked="" type="checkbox"/> Structuration |

IV. Transfert des Données personnelles

En tant qu'Etat Fédéral, les transferts de données intra régionaux, nationaux entre Etats fédérés, et depuis et vers l'Union Européenne sont autorisés par les lois applicables au niveau fédéral ainsi que par la Décision d'adéquation validée par la Commission Européenne.

DEPUIS	VERS	Transfert autorisé Oui : ✓ No : X	LOI APPLICABLE
QUEBEC	QUEBEC	✓	Quebec Privacy Act
QUEBEC	LE RESTE DU CANADA	✓	LPRDE
CANADA	UNION EUROPEENNE	✓	Transferts autorisés dans le cadre du RGPD (Décision d'adéquation)
CANADA	HORS DE L'UNION EUROPEENNE	✓	LPRDE

V. Durée du Traitement

Pour la durée du Contrat de service, conformément à la Politique.

VI. Interlocuteurs privilégiés pour toutes questions générales

A) RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir les informations suivantes.

Contact:

Nom(s) et Prénom(s) : #Champ1DPO

Qualité : #Champ2DPO

Coordonnées : #Champ3DPO

B) SOUS-TRAITANT

Contact 1 :

Nom(s) et Prénom(s) : DESPREZ BRAUN Solenne

Qualité : Data Protection Officer

Coordonnées : dpo@fi-group.com

Contact 2 :

Nom(s) et Prénom(s) : ABID Lila

Qualité : GDPR Compliance Ambassador

Coordonnées : dpo-ca@fi-group.com